

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Le neuf décembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. DUVAL Gérard, GERON Michel, adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LEBER Sophie, VANIER Pascaline,

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Etaient excusés absents et ont donné pouvoirs :

Mme LAVILLE Géraldine pouvoir à M. REVOL Philippe,

Mme MARRO Corinne pouvoir à M. MALO Jean-Marc,

M. MOIZAN Gérard pouvoir à M. DUVAL Gérard,

Mme OUTURQUIN Béatrice pouvoir à M. FONTANIE Guy.

Soit 19 membres présents - 4 pouvoirs - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme VANIER Pascaline

Trois auditeurs assistaient aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 11 décembre 2014

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux

✓ Création d'un plan local d'urbanisme intercommunal

Le conseil municipal adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes tendant à la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Question n° 2 : Centre médical : montant des loyers

Les élus présents revoient la répartition délibérée en séance du 29 juillet dernier en adoptant la suivante (la somme globale revenant à la commune restant la même soit 2 950 € par mois) :

* Local occupé par un médecin :

400 € par mois + provision pour charges 268 €

Signataires des baux : Drs Lemercier Antoine, Martin Eric, Derycke Emmanuelle, Parietti Patrice, Sery Dominique

- * Local occupé par M. LECONTE Jean-François, kinésithérapeute :
520 € par mois + provision pour charges 95 €
- * Local occupé par Mme COLBOSC Elise, orthophoniste :
210 € par mois + provision pour charges 38 €
- * Local occupé par Mme LENORMAND Marie-Thérèse, orthophoniste :
130 € par mois + provision pour charges 24 €
- * Local occupé par Mmes LELIEVRE Marie-Françoise et DESCHAMPS, infirmières :
90 € par mois + provision pour charges 16 €.

Question n° 3 : Salle culturelle

- ✓ **autorisation à signature d'un avenant**
- ✓ **point sur le planning**

Monsieur Duval reprend le tableau présentant l'ensemble des marchés signés et des travaux supplémentaires connus à la date d'aujourd'hui.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à la somme de 9 110.90 € HT.

Celui-ci rappelle la présentation faite en séance de juillet dernier. Lors de ce conseil, Monsieur le Maire avait obtenu l'autorisation à signature d'avenants concernant les lots 1 et 15.

Puis, M. Duval fait un rapide point sur le planning qui jusqu'à ce jour s'en tient aux prévisions. Six jours d'intempéries ont été enregistrés.

Mi-janvier, l'entreprise de charpente devrait intervenir.

Après délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble des avenants des lots 1, 2, 3, 5 et 15.
(Mmes Leber, Marro, MM. Joutel, Malo votent contre, M. Lelaumier s'abstient).

Question n° 4 : Renouvellement de conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes avec le Centre de Gestion de la Seine-Maritime :

- a) – Médecine de prévention
- b) – Missions optionnelles

Il est bien rappelé que les missions optionnelles seront engagées suite à une demande expresse de la collectivité.

Question n° 5 : Tarifs de locations de salles

Les tarifs de location indiqués ci-après seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2015 :

	commune	hors commune	couvert complet
Vivier journée	250,00 €	350,00 €	1 €/personne
MDA et SdF journée	280,00 €	400,00 €	1 €/personne
journée supplémentaire MDA et SdF	150,00 €	200,00 €	1 €/personne

Il sera réclamé aux associations utilisatrices des salles une participation à hauteur de 26 € à chaque mise à disposition de vaisselle.

(M. Fleury et Mme Bellanger s'abstiennent).

M. Malo sollicite une réflexion sur la mise à disposition des salles aux associations, certaines communes attribuant une première mise à disposition gratuite et demandant une participation financière pour les suivantes.

Monsieur Duval lui répond que la commission « communication et animations » entame une étude sur ce sujet.

Il entend bien observer une réflexion discernée tenant compte des activités et des objectifs de chacune des associations avant toute proposition au conseil municipal.

Question n° 6 : Versement de l'indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil municipal octroie une indemnité annuelle de 474.22 € à la Paroisse « St Jean des Campagnes » pour le gardiennage de l'église.

(Mme Hauguel s'abstient sur cette question).

Question n° 7 : Décisions modificatives

Les élus votent des crédits budgétaires tant en dépenses qu'en recettes liés à des écritures de transfert sur des comptes de bilan et des opérations nouvelles.

Ils décident de la clôture du budget « lotissement de la Voie Romaine » entraînant par voie de conséquence le reversement de l'excédent constaté sur le budget communal et des écritures d'intégration de la voirie et des réseaux dans l'inventaire de la commune.

Au titre des questions diverses :

M. Fontanié invite ses collègues à réfléchir sur la dénomination de la salle culturelle, de la rue à créer traversant le lotissement en cours de réalisation rue du Presbytère (anciennement SHOPI) et du chemin rural n° 37.

Des propositions sont faites ce soir. Les élus seront amenés à voter lors du prochain conseil municipal.

❖ *Dénomination de la salle culturelle :*

M. Revol se fait l'interprète de la commission communication animations.

Trois propositions ont retenu leur attention :

* *Salle « Guy de Maupassant »,*

* *Salle « Jean Prévost »,*

* *Salle « La Ficelle » .*

❖ *Dénomination de la voie du lotissement rue du Presbytère :*

* *Rue de l'Echoppe, proposition de M. Fleury,*

* *Rue Jean Pierre Aumont, proposition de Mme Leber.*

❖ *Dénomination du chemin rural 37 :*

* *Impasse de la Forge, proposition de M. Géron.*

M. Fontanié laisse ses collègues libres de toute autre proposition pour le prochain conseil.

Questions posées par M. Jean Marc Malo :

❖ Dossier contentieux époux Franzolini :

M. le Maire cède la parole à M. Géron.

Celui-ci fait un bref historique de la procédure contentieuse se rapportant à la demande en annulation d'un permis de construire délivré à M. Frédéric Champion en 2007 pour un bâtiment à usage de bureaux et atelier situé rue Jean Prévost.

Requête auprès du tribunal administratif en décembre 2007

Arrêt du TA en date du 26/11/2009 – rejet de la requête

Requête en appel des époux Franzolini auprès de la cour d'appel de Douai en février 2010

Arrêt de la cour d'appel en date du 17/02/2011 – rejet de la requête

Dépôt d'un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat par les époux Franzolini en mai 2011

Décision du conseil d'état en date du 20/03/2013 – renvoi devant la cour d'appel de Douai

Réouverture de l'instruction par la cour d'appel de Douai en septembre 2013

Arrêt de la cour d'appel de Douai en décembre 2013

Annulation partielle du permis. Est à revoir l'implantation des arbres et du local de stockage de peinture à une distance prenant en compte les servitudes liées à la présence de la voie ferrée.

Le reste de la requête présentée par les époux Franzolini est rejetée.

Dépôt d'une requête en erreur matérielle en février 2014 auprès de la cour d'appel de Douai par les époux Franzolini

Arrêt du 22/07/2014 – rejet de la requête des époux Franzolini

Dépôt d'un pourvoi auprès du conseil d'état par les époux Franzolini en février 2014.

Ce pourvoi fait l'objet de la procédure préalable d'admission.

Nous sommes actuellement en attente du résultat de l'examen du dossier.

Le coût des honoraires supporté par la collectivité s'élève à ce jour à 14 650 €.

L'assurance de protection juridique a pris en charge ces frais à hauteur de 3 054 €, les frais irrépétibles supportés par les époux Franzolini sont de 1 000 €.

❖ Programmation d'une visite de marnière en 2015

M. Géron confirme la programmation d'une visite de marnière au prochain budget.

Dans les années à venir, deux marnières sont à visiter, celle du cimetière et celle située à l'angle de la rue de la Chênaie et de la rue St Jacques.

Une priorité devrait être donnée à celle située rue de la Chênaie.

Le puits d'accès est connu, mais reste toutefois à sécuriser avant toute descente.

❖ Etat des candélabres des giratoires du contournement de Goderville

Monsieur Fontanié fait part de son investissement sur ce dossier depuis les élections municipales.

Après de nombreuses rencontres, tant avec le Président du Département qu'avec les services départementaux de la Direction des Routes, il annonce le démontage des 95 candélabres par les Services départementaux programmés pour la deuxième quinzaine de janvier.

Ceux-ci seront remplacés par des bornes lumineuses et bandes de signalisation réfléchissantes au niveau des ronds-points.

La décision du démontage a été prise par le Département suite à un constat évident de dégradation avancée.

Le Département a d'ailleurs fait état d'une procédure contentieuse à l'encontre du fournisseur.

La commune liée par convention au Département pour l'entretien des poteaux et la fourniture d'énergie ne sera pas en reste, puisque la dépense d'électricité à la charge de la collectivité s'élève à 6 000 € par an.

Monsieur Lelaumier sollicite un nettoyage des talus rue de la Poste et dans le lotissement de l'Ormaie.

Séance levée à 19 h 50.